



ADRESSE AUX AGENTS DES SERVICES D'ASSISTANCE

Malgré plusieurs initiatives nationales intersyndicales relatives à l'assistance informatique (HMI du 2 juillet, grève du 2 septembre, consultation nationale en cours sur la situation des services informatiques), la Direction Générale ne répond pas à la situation difficile des agents de l'assistance (CID, SIL, AT, AES et assistance à des tiers extérieurs).

Après la fermeture en 2020 de 13 ateliers d'acquisition de données (et un 14^e à venir en 2022) sur 16, faisant passer les effectifs de 600 en 2009 à 30 en 2023... Après la fermeture de 34 ateliers d'édition sur les 37 existants en 2012... **Les agents des services d'assistance doivent-ils à leur tour nourrir des inquiétudes sur l'avenir de leurs missions ?**

IL EST TEMPS DE DÉFINIR AVEC PRÉCISION LE CAHIER DE REVENDICATIONS DES AGENTS DE L'ASSISTANCE POUR LE PORTER A LA DiSI ÎLE-DE-FRANCE, ET PLUS HAUT S'IL LE FAUT !

À cette fin, nous ne partons pas de rien : certaines revendications, relayées auprès des représentants des personnels, ont déjà été défendues devant la DiSI Île-de-France en CTL ou en CHS, notamment sur le télétravail. Il manque cependant un état des lieux précis et détaillé pour chaque service d'assistance de la DiSI IDF.

Parmi les divers constats et les revendications déjà formulées ou en cours de formulation, nous pouvons citer :

La situation des effectifs :

À la DiSI IDF, les nombreux départs, particulièrement à la retraite, ou encore pour mutation et promotion, ne sont quasiment plus remplacés. Alors que les charges de travail ne cessent d'augmenter, les effectifs baissent dangereusement : comment continuer à assurer la même qualité de service ? Combien de postes non remplacés aujourd'hui déjà, combien en 2022 ? Ne faut-il pas revendiquer le comblement de tous les postes vacants ou gelés ?

La nature des effectifs :

La loi de transformation de la Fonction Publique de 2018 a largement ouvert les vannes du recrutement de contractuels à de faibles niveaux de salaires et au mieux en contrat de 3 ans. La DGFIP et la DiSI IDF en usent désormais largement. Ces contractuels sont recrutés pour de réels besoins : les postes vacants ne doivent-ils pas être pourvus par des agents fonctionnaires titulaires ? Les contractuels déjà en poste ne doivent-ils pas être titularisés ?

Les plans de charge à la dernière minute, l'organisation confuse de l'assistance (et au-delà la réorganisation en profondeur de l'ensemble du SSI), la mise en circulation hâtive des applications, le manque criant de communication : une nette dégradation est constatée depuis déjà quelques années. Il s'agit en premier lieu de la responsabilité de la DGFIP qui raisonne en logique de restructuration permanente et de « mutualisation », pseudo-justification des suppressions massives d'emplois.

Le contour des missions de chaque service :

Très souvent, la DGFIP et à sa suite la DiSI IDF, introduisent des confusions terribles entre les métiers d'assistance (entre CID et SIL, ou CID et AT). Que faut-il revendiquer, si ce n'est le maintien des contours précis entre métiers de l'assistance, avec des collègues titulaires en nombre suffisant et dotés des qualifications appropriées ?

IL FAUT UNE VRAIE DISCUSSION ENTRE TOUS LES AGENTS DE L'ASSISTANCE POUR CONTINUER À EXISTER DURABLEMENT ET POUR SATISFAIRE LES REVENDICATIONS QUE NOUS VOUS PROPOSONS DE DÉFINIR LORS DE DEUX HEURES MENSUELLES D'INFORMATIONS

Le VENDREDI 8 OCTOBRE de 10 à 12 H en visio